

République Française Département de la Moselle
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAZONCOURT**

Séance du 8 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTRAND Dominique, Maire

Présents: O. Artur, J-C Baixas, D. Bertrand, G. Bettinger, E Driant, J. Lambert, S. Neis, P. Schwartz, J-C Werth

Absents-excusés : J. Pereira a donné pouvoir à J. Lambert ; P. Bettinger a donné pouvoir à G. Bettinger ; F.Louyot a donné pouvoir à S. Neis

Absents : V. Crone

Aurélia CHALONS a été désignée secrétaire de séance

Participation de la commune de Sanry/Nied pour la porte de l'église

Conformément aux délibérations du conseil municipal du 31 mars 2023 et du 21 avril 2023 et constatant une dépense totale de 9 260.00 € HT, après déduction de la subvention obtenue auprès du Ministère des Cultes de 2 410.00€, il reste à la charge des deux communes une somme de 6 850.00€ soit une participation de Sanry sur Nied de 357/894 (prorata de la population des 2 communes) pour un montant de 2 735.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un titre de recette de 2 735.00€ auprès de la commune de Sanry sur Nied.

Adopté à l'unanimité

Contrat de maintenance de cloches et de l'horloge de l'église

Suite aux normes européennes, l'entreprise Chrétien propose de fixer à 3 ans la durée du contrat de maintenance soit du 01/01/2024 au 31/12/2027 pour un montant de 301.00€ HT, révisable annuellement sur l'indice du coût horaire tous salariés des industries mécaniques et électriques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte les conditions et charge le maire de signer le contrat.

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention pour une sortie scolaire

Le Maire communique au conseil municipal une demande de subvention émanant de l'école de Rémilly et concernant une participation pour des enfants résidant dans la commune et scolarisés dans cette école.

Notre municipalité ne participe plus à ce type d'aide depuis que le compte annexe du RPI prend en charge la même participation pour tous les enfants de nos trois communes.

En conséquence, le versement direct à une autre commune créerait une exception au règlement du RPI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend la décision de n'accorder aucune aide aux activités scolaires en dehors du RPI.

Adopté à 2 abstentions, 10 voix pour

Convention avec MATEC – étude sécurisation routière

Lors du conseil municipal du 10 novembre 2023, le conseil municipal a chargé le Maire d'alerter la gendarmerie sur la vitesse excessive de certains automobilistes à l'entrée de Berlize et de prendre contact avec Matec pour une étude sur ce point.

A ce jour, les gendarmes ont effectué plusieurs contrôles et n'ont constaté aucune infraction.

Le Maire a rencontré les services de Matec pour leur présenter ce problème.

Afin de mener une étude de sécurisation routière, Matec propose à la commune une convention de prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 1 500€ HT concernant l'entrée de Berlize, l'entrée de Bazoncourt (côté Berlize) et devant l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le Maire de signer la convention.

Adopté à l'unanimité

Nb de conseillers en exercice 13

Nb de conseillers ayant pris part au vote 12

Date affichage le 08.12.2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le 08.12.2023

Publication et notification le 08.12.2023

Certifié conforme à l'original

Bazoncourt, le 8 décembre 2023

Le Maire

